

Les paris sur tous les produits offerts dans les points de vente Stanleybet sont assujettis à la loi belge sur les jeux de hasard du 7 mai 1999 modifiée par la loi du 10 janvier 2010 et sont placés sous le contrôle de la Commission des Jeux de Hasard. Veuillez jouer de manière responsable. Prendre part à des paris peut – à l’instar de toute autre activité qui est pratiquée de manière excessive – entraîner une accoutumance réelle et sérieuse. Notre offre est correcte au moment de sa parution sur ce site et de son impression. L’offre peut faire l’objet de modifications et doit être soigneusement vérifiée dans les points de vente Stanleybet, avant de clôturer un pari. Si vous souhaitez de plus amples informations sur les cotes, vous pouvez vous adresser au personnel des points de vente Stanleybet.

© 2007-2026 Stanleybet. All rights reserved

Page 1/1

Date d'impression 23/09/2026 03:04